

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 SEPTEMBRE 2024 A 20 HEURES

**Réuni en session ordinaire suite à convocation du samedi 31 août 2024.**

**Présents :** Françoise BARRET, Blandine CHRISTIAENS, Denis DEBATISSE, Philippe DUCREUX, Gilles GOUTAUDIER, Laurence HAUG, Pierrick PARDON, Séverine PERRIN, Edwige VINCENT.

**Absents excusés :** Fabienne CADORIN, Lucas LAPANDÉRY, Jean-Louis LECHERE.

**Secrétaire de séance :** Edwige VINCENT.

**Le quorum étant atteint, le Maire constate que l'Assemblée peut donc valablement délibérer.**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du jeudi 4 juillet 2024
2. Subvention exceptionnelle pour classes transplantées aux Noës et en Auvergne
3. Nettoyage du clocher de l'église
4. Approbation de la convention de partenariat pour la mise en réseau des médiathèques de Roannais Agglomération
5. Modification du taux de l'emprunt de 273.000 € sur 2 ans pour les travaux de construction des vestiaires de foot
6. Modification du taux de l'emprunt de 140.000 € pour la construction des vestiaires de foot
7. Sollicitation du fonds de concours de Roannais Agglomération pour l'achat de supports vélos
8. Questions diverses

## **1 – Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du jeudi 4 juillet 2024.**

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

## **2 – Subvention exceptionnelle pour classes transplantées aux Noës et en Auvergne**

**Objet : Subvention exceptionnelle pour classes transplantées aux Noës et en Auvergne**

Le Maire expose au conseil municipal que l'école de ST HAON LE VIEUX souhaite organiser un séjour aux Noës (Loire) de 5 jours en mai 2025 pour les 24 élèves de CM1/CM2 et un séjour de 5 jours à l'automne 2024 pour les 40 élèves de GS à CE2 au Château de Murol en Auvergne.

L'école a demandé une subvention au conseil départemental qui attribuera une aide de 10 € par jour et par enfant uniquement si la mairie participe également au financement de ces 2 séjours.

Le maire propose d'attribuer (sous réserve de la réalisation effective de ces deux séjours) une aide de 30 euros par enfant pour les 24 élèves de CM1/CM2 pour un total de 720 € et une aide de 30 € par enfant pour les élèves de GS à CE2 pour un total de 1200 € soit une subvention totale de 1920 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte de participer aux frais de ces 2 séjours à condition qu'ils aient effectivement lieu et décide d'attribuer à l'école une subvention de 720 € pour le voyage des CM1/CM2 et une subvention de 1200 € pour le voyage des GS à CE2.

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### **3 – nettoyage du clocher de l'église**

#### **Objet : Nettoyage du clocher de l'église**

Monsieur le Maire informe que les travaux de rénovation de l'église ont débuté et il est apparu nécessaire de faire procéder par une entreprise spécialisée au nettoyage du clocher.

Le devis présenté par l'entreprise FRAICHET s'élève à 1218 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise Fraichet et autorise le Maire à faire réaliser les travaux de nettoyage.

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### **4 – Convention de partenariat pour la mise en réseau des médiathèques de Roannais Agglomération**

#### **Objet : Approbation de la convention de partenariat pour la mise en réseau des médiathèques de Roannais Agglo**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Roannais Agglomération a initié une politique intercommunale visant à renforcer l'équité territoriale d'accès à la culture et notamment la mise en place d'un réseau de lecture publique favorisant pour l'ensemble de ses habitants l'égal accès aux médiathèques publiques qui irriguent le territoire.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention établie par Roannais Agglomération pour mettre en œuvre ce réseau de lecture publique. Cette convention expose les axes par lesquels la mise en réseau est programmée et les engagements pris par Roannais agglomération et la commune afin de mettre en œuvre un schéma intercommunal de développement de la lecture publique 2024-2027 dans le cadre d'un partenariat destiné à offrir un service public volontaire et performant aux habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention de partenariat 2024-2027 pour la mise en réseau des médiathèques de Roannais Agglomération
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **5 – Modification du taux d'un emprunt**

### **Objet : Modification du taux de l'emprunt de 273 000 € sur 2 ans pour les travaux de construction des vestiaires de foot**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N° 9-04-2024 en date du 15 avril 2024 concernant la réalisation d'un emprunt à court terme de 273 000 € pour assurer la trésorerie nécessaire au paiement régulier des entreprises pour la construction des vestiaires de foot.

Après négociation avec la Caisse d'Epargne le Maire a pu obtenir une baisse du taux de cet emprunt qui s'élève désormais au taux fixe de 3,87 % au lieu de 4,33 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'emprunter la somme de 273 000 € au taux de 3,87 % sur 2 ans (périodicité trimestrielle) auprès de la Caisse d'Epargne
- D'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **6 – Modification du taux d'un emprunt**

### **Objet : Modification du taux de l'emprunt de 140 000 € pour la construction des vestiaires de foot**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N° 10-04-2024 en date du 15 avril 2024 concernant la réalisation d'un emprunt de 140 000 € pour les travaux de construction des vestiaires de foot.

Après négociation avec la Caisse d'Epargne le Maire a pu obtenir une baisse du taux de cet emprunt qui s'élève désormais au taux fixe de 4,04 % au lieu de 4,63 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De réaliser auprès de la caisse d'épargne et aux conditions de cet établissement un emprunt de cent quarante mille euros (140 000 €) destiné à financer les travaux de construction des vestiaires de foot et dont le remboursement s'effectuera en trimestrialités. Ce prêt portera intérêt au taux fixe de 4,04 % sur une durée de 10 ans et le remboursement s'effectuera en échéances constantes trimestrielles.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat relatif au présent emprunt.

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **7 – Sollicitation d'un fonds de concours auprès de Roannais Agglomération**

### **Objet : Sollicitation du fonds de concours de Roannais Agglo pour l'achat de supports vélos**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait d'installer des supports vélos en différents endroits du Bourg.

Après discussion le choix s'est porté sur l'acquisition de 8 arceaux (pouvant accueillir chacun 2 vélos) dont 2 seraient installés vers l'église, 3 sur la place François Grangier et 3 vers l'école. Le devis fourni par l'entreprise CELONA s'élève à la somme de 1158 € H.T. soit 1389,60 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Roannais Agglomération peut cofinancer cette acquisition dans le cadre d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du coût hors taxe d'achat des arceaux. Aucune autre subvention ne sera sollicitée pour cet achat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours de Roannais Agglomération pour l'achat de 8 arceaux vélos.

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### **9 – Questions diverses**

- **CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS** : il est envisagé à l'avenir de faire les élections en juin pour que le Conseil suivant soit opérationnel dès la rentrée et qu'il y ait une « passation de pouvoirs » d'un Conseil à l'autre.
- **11 NOVEMBRE** : la Commission Animation va prévoir l'organisation de la cérémonie du 11 novembre
- **COM VOIRIE/BÂTIMENTS** : Denis organise une réunion deuxième quinzaine de septembre pour faire un point global sur le sujet
- **CCAS** : Mme FOURNIER (maman de Mme BLETTERY) a 100 ans le dimanche 8 septembre. Un bouquet a été fait passer par ses enfants et ce sera l'occasion d'un article dans le bulletin municipal
- La reconstruction et le déplacement du bac à sable de l'école sont envisagés pendant les vacances de la Toussaint
- Les prochains conseils municipaux verront la décision définitive quant à la construction de la terrasse du Saint-Haonnois en 2025
- Les travaux des vestiaires ont repris cette semaine

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22H45.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 3 octobre 2024 à 20 heures.**

**Le Maire,**

**Gilles GOUTAUDIER**

**La Secrétaire de séance,**

**Edwige VINCENT**